

Initiatives ministérielles

réclament aujourd'hui un accroissement de la R-D, des investissements ainsi que des débouchés sur le marché international, et un projet de loi comme celui-ci créera un cadre propice à la poursuite de ces objectifs.

J'exhorte tous les députés à appuyer ce projet de loi pour soutenir les objectifs que les Canadiens nous ont fixés à l'occasion de l'Initiative de la prospérité.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai trois questions à poser au ministre, à la suite de son discours. Je ne suis pas surpris qu'il défende sa politique. Je pense que c'est lui qui avait annoncé cette mesure en janvier.

La première question que je veux lui poser, c'est pourquoi il annonce cette politique durant les négociations du GATT. En effet, si le Canada était le seul partenaire du GATT à n'avoir pas accepté cette politique, celle-ci pourrait être utilisée comme monnaie d'échange dans les pourparlers. Une entente du GATT sur cette question pourrait profiter aux Canadiens dans divers domaines, mais le gouvernement s'est débarrassé de cet atout, comme il l'avait déjà fait avec le projet de loi C-22 durant les négociations sur le libre-échange canado-américain. Cette question pourrait être un atout intéressant dans notre jeu, mais il n'en a pas profité à l'époque et n'en profite pas davantage aujourd'hui. Je lui demande de répondre à cette question en tant que ministre responsable du commerce extérieur. À mon avis, ce fut une grave erreur de rejeter cet atout il y a quelques mois. Peut-il expliquer pourquoi on a procédé ainsi?

Deuxièmement, pourquoi n'établirait-il pas une disposition dans ce projet de loi qui exigerait que les sociétés pharmaceutiques réinvestissent une partie de leurs profits dans la R-D au Canada? Pourquoi n'exigerait-il pas, dans le cadre de cette mesure législative, que cet argent serve à la mise au point de nouveaux médicaments au Canada, plutôt qu'à des stratégies de marketing?

Troisièmement, comment peut-il affirmer que les prix ont augmenté de moins de 3 p. 100, selon les chiffres fournis par le conseil formé en vertu du projet de loi C-22? Le plan de l'Ontario pour la mise en marché des médicaments montre plutôt une hausse de 13,2 p. 100 du prix des médicaments. La compagnie d'assurance-santé Green Shield rapporte, pour sa part, une augmentation de 11,4 p. 100 tandis qu'aux fins du régime d'assurance-maladie du Manitoba, on établit l'augmentation à 12,3 p. 100. Le rapport même de Santé nationale et Bien-être social Canada sur les coûts de la santé mentionne que, «de toutes les catégories de dépenses, les médicaments accusent le taux d'augmentation le plus élevé, ayant

augmenté de 14,3 p. 100 de 1989 à 1990». Compte tenu de ces chiffres, comment peut-il accorder foi au rapport du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député a posé trois questions, et j'en suis heureux parce que cela me donne l'occasion de répondre aux propos que tiennent manifestement certains de ses collègues dans son caucus.

La question fondamentale qu'il faut se poser est, à mon avis, de savoir si c'était une monnaie d'échange raisonnable plutôt que de présenter la question comme le député l'a posée. La réponse est que cela ne serait pas le cas puisque nous n'étions pas comme le reste. Nous étions le seul pays à avoir ce système d'octroi obligatoire de licences.

Si nous l'avions conservé, nous aurions été les perdants et non les autres pays. Nous aurions été les perdants parce que nous n'aurions pas eu les nouveaux mandats de recherche et de développement ni d'investissement et de fabrication. Et c'est parce que nous étions et que nous sommes toujours dans une période de changement important dans l'industrie pharmaceutique à l'échelle planétaire qu'il va y avoir une rationalisation qui va mettre le Canada dans une position où il devra rivaliser pour obtenir ces investissements. Nous aurions pu refuser et garder en place l'octroi obligatoire de licences, mais nous aurions perdu ces nouveaux investissements, les 500 millions de dollars de nouveaux investissements qui ont déjà été annoncés ainsi que d'autres qui doivent encore venir une fois que ce projet de loi sera adopté.

C'est donc la raison pour laquelle on ne pouvait pas l'utiliser comme monnaie d'échange, parce que nous aurions été perdants si les gens nous avaient appelés pour dire que ce n'était pas une monnaie d'échange réaliste.

Je vois que le député ne comprend pas certains des principes fondamentaux des investissements et de l'économie planétaire dans laquelle vit le Canada aujourd'hui. L'une des tragédies des débats à la Chambre, c'est que les députés d'en face ne comprennent pas que les choses ont changé dans les années 1990: il y a eu une évolution depuis les années 1950, 1960 et 1970 à cause de la nature des relations économiques que nous connaissons aujourd'hui. Nous ne sommes pas dans une tour d'ivoire. Il faut que nous soyons concurrentiels. Et si nous ne le sommes pas, nous sommes perdants et pas les autres pays.

Le député demande pourquoi nous ne demanderions pas le réinvestissement des fonds dans la recherche et le